

**REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT  
SAVOIECOMMUNE DE  
LE MONTCEL**EXTRAIT DU REGISTRE**  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	12

**SEANCE DU 29 JANVIER 2024**DATE DE LA CONVOCATION L'an Deux Mille vingt quatre et le 29 janvier à 19 heures 30  
24/01/2024DATE D’AFFICHAGE Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni  
24/01/2024 au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la  
présidence d’Antoine HUYNH, Maire.Présents et Antoine Huynh, Clarence Appell, Peggy Viola, Sandra Fiorèse, Brigitte Simon, Joseph Bracco,  
représentés : Carlos Coelho, Frédéric Thomas, Cyril Durand, Fabrice Mermin, Nathalie Jacquier, Patrick Bastien,  
Benjamin Bou Aziz (pouvoir à Carlos Coelho)Absent : Jean-Christophe EichenlaubSecrétaire Peggy Viola  
de séance :**DELIBERATION N°7 : Travaux de reprise du chemin du Cordelé**

Une partie du talus s’est effondré, la route risque de glisser, des travaux doivent être entrepris rapidement. Les travaux consisteront à reprofiler la voirie et inverser le dévers de la route. Une partie du ruisseau sera busé, la DDT a donc été contacté pour avis et autorisation.

Le maître d’œuvre avait estimé les travaux à 62 000 € HT.

Une consultation a été lancée auprès de 3 entreprises. L’une s’est désistée et n’a pas participé à la consultation. La commission travaux a retenue l’offre de l’entreprise Millet Paysages et environnement pour un montant de 37 400 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- Approuve la réalisation des travaux de reprise du chemin du Cordelé.
- Décide de retenir l’entreprise Millet paysages pour effectuer ces travaux pour un montant de 37 400 € HT.
- Autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de ces travaux.

Fait à le MONTCEL, le 30/01/2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Antoine HUYNHLa secrétaire de séance,  
Peggy Viola